

## Mémoire sur « l'évolution de la Loi concernant les soins de fin de vie » (2021)

### 1/ Le for intérieur

Afin d'y voir plus clair, il me semble que nous devons faire intervenir ici l'expérience de la liberté dont nous jouissons en notre for intérieur. Nul être humain ne peut vraiment pénétrer dans le for intérieur d'autrui. Nul ne peut me forcer à aimer ou à ne pas aimer qui ou quoi que ce soit -- *en mon for intérieur*. Bien plus, l'expérience interne de penser et d'aimer révèle que l'éclair d'un instant suffit pour faire tout basculer dans un nouveau sens. Je puis en un seul instant changer du tout au tout, intérieurement. Rappelons-nous l'expérience que nous possédons toutes et tous du « tout à coup » nous changeons, par exemple, de décision, voire l'expérience du « soudain » nous comprenons, l'éclair de l'instantané dans une intuition. Les algorithmes sont utiles pour prédire, mais seuls les humains *décident*. Nous avons affaire alors à la saisie simultanée des contraires qui est le propre de l'intelligence et de la volonté humaines grâce auxquelles nous sommes libres, *la liberté étant au cœur, justement, de la dignité humaine*. L'agir humain tout entier obéit à cette opposition inéluctable entre les contraires connus par l'intelligence et les contraires dans l'action, le « ou bien – ou bien » qui définit la responsabilité et l'éthique. Le célèbre soliloque de Hamlet tire son intensité de cette universalité -- en l'occurrence, *celle d'être ou ne pas être, exister ou ne pas exister*, spécialement pertinente dans le présent débat.

Or les personnes en situation de très grande fragilité, appelées parfois « démentes » nous apportent « une conscience accrue de notre propre condition de vulnérabilité et de mortalité. Et, faut-il y insister, l'intégration de celle-ci peut susciter un éveil extraordinaire à vivre davantage en vérité et à aimer plus » (Gaëlle Fiasse)<sup>1</sup>. La personne soignante reçoit ainsi de la personne malade une force nouvelle de connaissance de soi et d'amour. Tant et si bien que les personnes en situation de fragilité ou de handicap peuvent s'avérer des éveilleuses extraordinaires d'humanité, si invalides et si peu performantes puissent-elles s'avérer en apparence. Elles sont capables de prodiges d'amitié, au plus profond d'elles-mêmes.

« La politique [...] ne peut créer le bonheur -- a déclaré encore récemment Edgar Morin à propos des leçons du coronavirus -- mais elle peut favoriser et faciliter la possibilité pour chacun de vivre poétiquement, c'est-à-dire dans l'épanouissement et la communion ». Vivre poétiquement c'est « vivre pour vivre », explique-t-il, ce qui est, ajoute-t-il avec raison, « la vraie vie »<sup>2</sup>. Il s'agit en effet de la vie de l'esprit et de la vie affective, par opposition à une vie utilitaire droguée par l'immédiat. « Finalement, la politique de civilisation tend à favoriser l'essor des relations conviviales et aimantes dans une civilisation propice à la poésie de la vie, où le Je s'épanouit dans un Nous »<sup>3</sup>.

Il n'y a, en bref, aucune raison proprement humaine qui puisse justifier l'élargissement de la Loi concernant l'AMM pour y inclure les personnes handicapées

<sup>1</sup> Gaëlle Fiasse, *Amour et fragilité*, Québec, PUL, 2015, p. 116.

<sup>2</sup> Edgar Morin, *Changeons de voie. Les leçons du coronavirus*, Paris, Denoël, 2020, p. 115.

<sup>3</sup> Edgar Morin, *Ibid.*, p. 116.

mentalement. C'est d'accompagnement qu'elles ont besoin, du *véritable trésor des soins palliatifs* proprement dits, comme d'ailleurs toute personne en détresse au motif de solitude ou d'angoisse intenable. L'AMM stopperait l'accompagnement. Les éliminer serait de l'eugénisme et une forme de barbarie. La dignité humaine n'a rien à voir avec la *dignitas* romaine, qui est de pur apparat. La Loi devrait plutôt les protéger.

Ne soyons pas naïfs. Légaliser au contraire l'élimination des personnes jugées « démentes » ne manquerait pas de suralimenter, de surcroît, la rapacité d'héritiers éventuels à profiter d'autant plus aisément de la vulnérabilité de ces derniers que ce serait désormais « légal ». Ou ce pourrait être sous l'empire du désir tout simple de s'en défaire. Mais voyons, diront certains, comment peut-on même y penser ?! D'aucuns parmi les membres de cette commission se souviendront peut-être que lorsque j'ai témoigné devant vous la dernière fois, vous m'aviez assuré, avec la plus respectable des intentions, que l'objection de conscience, sur laquelle j'avais insisté, serait toujours admise. Or vous connaissez la suite, et à quel point elle a été vite conspuée en certains milieux, au point de mettre à mal plus d'un médecin.

## 2/ La dignité humaine

Le préambule de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 s'ouvre par la constatation que « la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde ». C'est ce qu'il convient d'appeler **dignité ontologique**, puisqu'il s'agit du constat que tout être humain quel qu'il soit possède une égale dignité, par son être même. Une dignité qui, contrairement à la dignité décorative, ne peut dès lors jamais se perdre.

Aussi, le cinquième « Considérant » ayant proclamé à neuf la foi des peuples des Nations Unies « dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des hommes et des femmes », l'article premier précise que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité ».

L'article 3 affirme que « tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne » ; l'article 5 : « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » ; l'article 7 : « Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi »<sup>4</sup>. Et ainsi de suite. La liste des droits et libertés énumérés jusqu'à l'article 30 comme découlant de la simple « reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine » est, à la vérité, impressionnante.

L'accent que met l'article 3 sur le droit à la vie comme étant le plus fondamental — que présupposent, par la force des choses, et le droit à la liberté et le droit à la sûreté de sa personne — s'avère particulièrement significatif. On l'aura remarqué, il anticipe, dans les termes mêmes et dans leur ordre, l'article 7 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui se lit : « Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne ». Ce droit à la vie est la condition *sine qua non* de tous les autres droits fondamentaux, à commencer par la liberté elle-même, pour la raison évidente qu'enlever la vie à une

---

4. Cf. *Déclaration universelle des droits de l'homme*, Bruxelles, Amnesty International, 1988.

personne c'est supprimer sa liberté, alors que l'inverse n'est pas vrai. Du même coup on supprime ainsi à jamais tous ses possibles, y compris une décision ultérieure qu'elle aurait pu prendre touchant quantité de questions personnelles et d'intérêt commun, en un seul instant. Car les consciences évoluent.

« Comme il est singulier que nous ayons à parler aujourd'hui d'un droit de mourir, remarquait avec à-propos Hans Jonas, alors que tout discours sur les droits a été depuis toujours référé au plus fondamental d'entre eux, le droit de vivre. En effet, chaque autre droit qu'on n'ait jamais évalué, demandé, accordé ou refusé peut être considéré comme une extension de ce droit premier, puisque tout droit particulier concerne l'exercice de quelque faculté vitale, l'accès à quelque besoin vital, la satisfaction de quelque aspiration vitale [...]. Là réside le germe de tout ordre juridique. Tout autre droit, réparti de manière égale ou non, relevant du droit naturel ou positif, se déduit de ce droit originaire et de sa reconnaissance mutuelle par les sujets qu'il concerne. [...] C'est donc à juste titre, observe encore Hans Jonas, que la vie est citée en premier lieu, dans la Déclaration d'indépendance américaine [4 juillet 1776], parmi les droits inaliénables »<sup>5</sup>. On y lit, en effet, la phrase célèbre : « Nous tenons ces vérités comme allant d'elles-mêmes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont dotés par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur ». Cependant, la nouveauté de la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948, et dès lors un acquis du vingtième siècle dont on ne saurait exagérer la portée, c'est *l'affirmation que le droit à la vie, et tous les autres droits fondamentaux qui s'ensuivent, découlent nécessairement de l'égale dignité de tous les humains sans exception.*

### 3/ Les futurs contingents

Voilà qui offre en même temps des éléments de réponse à la question des directives anticipées. L'instant futur n'existe pas. Ce serait comme si on décidait pour une personne qui n'existe pas encore. Nous nous découvrons alors sur le terrain hyperclassique des *futurs contingents*. Avant la bataille navale, selon l'exemple classique, la seule proposition vraie, c'est qu'elle pouvait avoir lieu ou non<sup>6</sup>. Il est impératif de respecter jusqu'au dernier instant la liberté de la *décision* ultime du patient. Toute directive anticipée peut s'avérer sous cet angle contraire à la liberté, et, par voie de conséquence, à la dignité humaine. L'être humain n'est jamais comparable à un robot, même si on le juge « dément ».

Certains cas évoqués au cours de la présente audition font frémir. Je pense en particulier à la pratique en certains pays – les plus décadents, il est vrai, à cet égard -- d'administrer l'euthanasie à des personnes handicapées, à l'insu de ces dernières, « le regard clair ». (J'emprunte cette expression à Soljenitsyne dans *L'Archipel du Goulag*.) Quel beau prétexte pour pareille abomination que celui d'une « directive anticipée » ! Cependant, comme d'autres vous l'ont dit avant et mieux que moi, je ne vois pas le Québec adopter jamais une telle pratique.

5. Hans Jonas, *Le Droit de mourir*, trad. Philippe Ivernel, Paris, Payot & Rivages, 1996, p. 13-15.

<sup>6</sup> Cf. Aristote, *De l'interprétation*, chapitre 9.

#### 4/ L'après-vie

L'expérience de la mort occupe une place absolument centrale dans l'histoire de l'humanité. « On pourrait aller jusqu'à dire, écrivait Gadamer, que c'est elle qui a introduit, dans cette histoire, son devenir homme ». L'être humain offre aux siens la sépulture d'une tombe marquée d'un signe. Le grand paléanthropologue Loren Eiseley déclarait : « Il faut rappeler ce qui a été finalement découvert dans la petite grotte française près de La Chapelle-aux-Saints en 1908. Nous voici à même d'observer à travers des millénaires un spectacle très émouvant. Car ces hommes aux cerveaux prisonniers d'un crâne présageant le singe, ces hommes dont des savants avaient soutenu qu'ils ne sauraient posséder de pensées au-delà de celles de la brute, avaient enseveli leurs morts dans la douleur. [...] Tel est le geste humain par lequel nous reconnaissons un homme, même si c'est sous un front rappelant celui du singe qu'il nous considère »<sup>7</sup>. On a par la suite déployé, tout au long de l'histoire, un faste infini en l'honneur des morts, en cérémonies et en ornements, en de splendides œuvres d'art vues à l'origine comme autant d'offrandes. « Cette pratique, ajoute Gadamer, confère à l'homme un statut unique, elle le distingue des autres êtres vivants au même titre que la possession du langage, à moins que ce ne soit d'une manière plus originelle encore ». Gadamer observe en outre que les liens avec la religion « resurgissent à la vue de cet événement qu'est toute mort ». Même « à une époque où l'athéisme se développe à l'échelle des masses, les incroyants et ceux qui, à la vérité, sont totalement sécularisés maintiennent ces formes de culte. [...] Même dans les pays athées, la coutume chrétienne ou celle d'autres religions est tolérée à côté de la célébration des morts instituée par le politique et le séculier »<sup>8</sup>.

« Notre vie n'est qu'une longue attente [écrivait Jean-Paul Sartre] : attente de la réalisation de nos fins, d'abord [...], attente de nous-même surtout ». Aussi, ajoutait-il, « faut-il considérer notre vie comme étant faite non seulement d'attentes, mais d'attentes d'attentes qui attendent elles-mêmes des attentes ». Or, « ces attentes évidemment comportent toutes une référence à un terme ultime qui serait *attendu* sans plus rien attendre. Un repos qui serait *être* et non plus attente d'être. Toute la série est suspendue à ce terme ultime qui n'est jamais *donné*, par principe et qui est la valeur de notre être [...] ». Ces propos de Sartre ne sont pas seulement brillamment exprimés mais ils sont justes. « Nous ne vivons jamais, mais nous espérons de vivre », disait Pascal<sup>9</sup>. Cet espoir ou plutôt cette espérance vise quelque chose au-delà de la mort. Quelque chose de nouveau, un début après cette fin. Dire que la fin au sens de terminaison soit la fin au sens de but est, en soi, absurde, tout de même que prétendre que la terminaison du livre, ou du film, soit le but visé par son auteur (sauf au sens d'une « date butoir »!).

C'est toutefois Hamlet qui, nous le disions, exprime le plus adéquatement la situation humaine véritable, du seul point de vue humain, justement. « Être ou ne pas être, c'est la question » : la vérité est que nous ne savons pas, d'un savoir humain, ce qui nous attend après la mort. Mais la perspective d'une autre vie possible doit nous tenir loin du

---

<sup>7</sup> Hans-Georg Gadamer, *Philosophie de la santé*, tr. Marianne Dautrey, Paris, Éditions Grasset & Fasquelle et Éditions Mollat, 1998, p. 72 ; Loren Eiseley, *The Firmament of Time*, New York, Atheneum, 1962, p. 112-113.

<sup>8</sup> Gadamer, *loc. cit.*, p. 72-73 ; 75-76.

<sup>9</sup> Jean-Paul Sartre, *L'être et le néant*, Paris, Gallimard, 1943, p. 621-622 ; Pascal, *Pensées*, Brunschvicg 172 ; Lafuma 47.

suicide. Et si c'était l'infini, Dieu même, comme y insistait à son tour Pascal en son pari. Prétendre être *sûr* du contraire est clairement se mentir à soi-même, ou souffrir d'une stupidité sans nom, sinon celui de « double ignorance » (Socrate) : « ne pas savoir qu'on ne sait pas ». Seul un criminel tel Macbeth, en son désespoir, dira : « Demain, puis demain, puis demain, rampe à petits pas, de jour en jour, jusqu'à la dernière syllabe du temps du souvenir ; et tous nos hiers ont éclairé pour des fous le chemin vers la poussière de la mort. Éteins-toi, éteins-toi, court flambeau ! La vie n'est qu'une ombre qui passe, un pauvre histrion qui se pavane et s'échauffe une heure sur la scène et puis qu'on n'entend plus... une histoire contée par un idiot, pleine de fureur et de bruit et qui ne veut rien dire »<sup>10</sup>.

L'apport d'Emmanuel Levinas sur cette question et ce qu'elle implique est particulièrement remarquable : « Le suicide est un concept contradictoire. [...] L'angoisse, d'après Heidegger, est l'expérience du néant. N'est-elle pas, au contraire, — si par mort on entend néant, — le fait qu'il est impossible de mourir ? ». L'angoisse n'est donc pas de mourir, mais bien plutôt de ne pas mourir. « Le maintenant, c'est le fait que je suis maître, maître du possible, maître de saisir le possible. La mort n'est jamais maintenant ». « *Spiro-spero*. De cette impossibilité d'assumer la mort, Hamlet précisément est un long témoignage. Le néant est impossible. [...] "To be or not to be" est une prise de conscience de cette impossibilité de s'anéantir »<sup>11</sup>. « Dans cette impossibilité de connaître l'après de ma mort, réside l'essence de l'instant suprême »<sup>12</sup>.

Ma responsabilité pour autrui atteint justement son point culminant devant sa mort, ce dernier acte de la vie humaine qui appartient à l'ensemble de celle-ci et détermine tout ce qui a précédé, en bien ou en mal. De sorte que, solidarité humaine oblige, l'on ne devrait jamais empêcher qui que ce soit de le vivre aussi librement que possible, et qu'on doit au contraire favoriser du mieux que l'on peut l'exercice de cette liberté. Les soins palliatifs appropriés peuvent procurer une détente psychique et organique propice à une meilleure présence à soi (et aux autres) en cet instant crucial. Comme l'a excellemment marqué Tolstoï dans *La mort d'Ivan Illich*, l'importance de cet instant est en effet « définitive ». Car il s'agit de l'instant où l'on peut tout « corriger », tout accepter et se réconcilier, ou tout rejeter, selon le cas ; l'instant de la toute dernière chance de reconnaître, voire donner, en son for intérieur, un sens définitif à sa vie, quoi qu'il paraisse à l'extérieur<sup>13</sup>. Un sage antique, Sénèque, ne rappelait-il pas l'évidence qui suit : « Rien, Lucilius, ne nous appartient ; seul le temps est à nous. Ce bien fugitif et glissant est l'unique possession que nous ait départie la Nature, et peut nous en chasser qui veut. Telle est la folie des humains, qu'ils se sentent redevables du moindre cadeau peu coûteux qu'on leur fait, remplaçable en tout cas, mais que personne ne s'estime redevable du temps qu'il a reçu en partage, alors que le plus reconnaissant des hommes ne pourrait le rendre »<sup>14</sup>.

La vie de la conscience, dont nous avons l'expérience intime, laisse pressentir une vie autre que simplement biologique, même si elle dépasse la représentation. Il en va de même de nos aspirations les plus profondes. Dans les termes si justes de Marcel Proust,

<sup>10</sup> Shakespeare, *Macbeth*, V, v, 19-28, tr. Maurice Maeterlinck.

<sup>11</sup> Emmanuel Levinas, *Le temps et l'autre*, Paris, PUF, « Quadrige », 1983, respectivement, p. 29, 59 et 61.

<sup>12</sup> Emmanuel Levinas, *Totalité et Infini. Essai sur l'extériorité*, La Haye, Martinus Nijhoff, 1971, p. 211.

<sup>13</sup> Léon Tolstoï, *La Mort d'Ivan Ilitch*, dans *Œuvres complètes*, Tome XXVII, Paris, Stock, 1912, p. 102-105 ; cf., dans une autre traduction, *La Mort d'Ivan Ilitch. Nouvelles et Récits (1851-1885)*, Paris, GF-Flammarion, 1993, p. 393-395.

<sup>14</sup> Sénèque, *Lettres à Lucilius*, Livre premier, Lettre 1, édition établie par Paul Veyne, Paris, Robert Laffont, collection Bouquins, 1993, p. 603-604.

« Il n'y a aucune raison dans nos conditions de vie sur cette terre pour que nous nous croyions obligés à faire le bien, à être délicats, même à être polis, ni pour l'artiste athée de recommencer vingt fois un morceau dont l'admiration qu'il excitera importera peu à son corps mangé par les vers, comme le pan de mur jaune que peignit avec tant de science et de raffinement un artiste à jamais inconnu, à peine identifié sous le nom de Ver Meer. Toutes ces obligations, qui n'ont pas leur sanction dans la vie présente, semblent appartenir à un monde différent, fondé sur la bonté, le scrupule, le sacrifice, un monde entièrement différent de celui-ci, et dont nous sortons pour naître à cette terre, avant peut-être d'y retourner vivre sous l'empire de ces lois inconnues auxquelles nous avons obéi parce que nous en portons l'enseignement en nous, sans savoir qui les y avait tracées — ces lois dont tout travail profond de l'intelligence nous rapproche et qui sont invisibles seulement — et encore! — pour les sots »<sup>15</sup>.

Car dans les termes de Landsberg, qui rejoignent ceux de Levinas, « l'angoisse de la mort, et pas seulement des douleurs du mourir, serait incompréhensible si la structure fondamentale de notre être ne contenait pas le postulat existentiel d'un « au-delà » [...] L'angoisse même nous révèle que la mort et le néant s'opposent à la tendance la plus profonde et la plus inévitable de notre être »<sup>16</sup>. La mort n'a pas de sens propre. Elle demeure une fin brutale, contre laquelle l'esprit humain proteste de tout son être. Plus est élevée la vie à laquelle elle met un terme, plus cela est manifeste, plus elle s'avère dure et brutale, plus elle est mort. « Ce pour quoi on s'angoisse, et simultanément ce qui importe à l'homme dans son être, c'est l'être comme *une plénitude que l'on voudrait conserver et ne pas perdre* », écrit Édith Stein en des pages lumineuses, ajoutant : « Est-il pensable que l'esprit, qui a partiellement marqué le corps de son sceau, tout simplement n'existe plus? »<sup>17</sup>.

La croyance la plus remarquable en la survie personnelle est celle de la foi chrétienne, puisqu'elle professe même la résurrection de la chair. On se souvient de l'accueil réservé à saint Paul, dont témoigne le chapitre 17 des *Actes des Apôtres*: « Au mot de “résurrection des morts”, les uns se moquaient, d'autres déclarèrent: “Nous t'entendrons là-dessus une autre fois” » (17, 32). Et pourtant, est-ce vraiment si invraisemblable? Saint Augustin a parfaitement résumé l'essentiel à cet égard : « Un mort est ressuscité, les hommes sont étonnés; il y a tant de naissances chaque jour, et nul ne s'étonne! Pourtant, si nous y regardons avec plus de discernement, il faut un plus grand miracle pour faire ce qui n'était pas que pour faire revivre qui était »<sup>18</sup>. Le mot latin *miraculum*, d'où vient le mot « miracle », signifie d'abord « merveilleux »; quoi de plus merveilleux, en effet, que la naissance d'un humain, que cette venue à l'être de qui n'était nullement, de ces êtres pourtant prodigieux, doués de la capacité de penser et d'aimer l'infini, l'éternel, que sont les humains! En ce sens, nous avons bel et bien sans cesse sous les yeux la production de « miracles » incomparables.

---

<sup>15</sup> Marcel Proust, *La Prisonnière*, in *À la recherche du temps perdu*, Paris, Gallimard, Pléiade, 1954, III, p. 187-188.

<sup>16</sup> Paul-Louis Landsberg, *Essai sur l'expérience de la mort*, Paris, Seuil, 1951, p. 50.

<sup>17</sup> Cf. *La philosophie existentielle de Martin Heidegger*, in Edith Stein, *Phénoménologie et philosophie chrétienne*, trad. Philibert Secrétan, Paris, Cerf, 1987, p. 63-130 ; passages cités, p. 98 et 101.

<sup>18</sup> Saint Augustin, *Homélies sur l'évangile de saint Jean*, VIII, 1, tr. M.-F. Berrouard, « Bibliothèque augustinienne », Paris, Desclée de Brouwer, 1969, p. 467.

## 5/ Conclusion

Au terme d'un petit livre d'une rare profondeur, l'écrivain québécois Pierre Vadeboncœur a fait observer qu'« aux yeux du postmodernisme, la difficulté du bien se résout par la suppression du concept de difficulté. Celui-ci se dissout dans la facilité générale à laquelle on convie l'humanité, dans une sorte d'abolition des contraires ». Car on oublie ainsi, ou feint d'oublier, la figure du bien peut-être la plus indéniable, celle de la tragédie. « La figure de la tragédie, inséparable de celle du bien, ne se laisse pas mettre de côté indéfiniment par un superficiel système du bonheur assuré par l'oubli. Cette figure une fois dans la place, les autres figures rentreront à sa suite »<sup>19</sup>. Faut-il le préciser, c'est cette figure que rappelle inéluctablement la mort des êtres chers, de même que la nôtre à venir.

L'être humain intègre est expert en humanité. Étant capable d'amitié véritable, il est en mesure de voir en toute femme ou tout homme un « autre soi »; cette pauvreté ou vulnérabilité qu'il éprouve nécessairement en lui-même — car elle est réelle pour toutes et tous, constitutive de notre condition humaine — il la pressent chez tout humain qui vient en ce monde. L'état diminué de l'autre ne l'empêchera pas plus de voir son contraire, la grandeur, que l'indigence de pensées ne cache le pouvoir de penser; elle le fait voir, bien plutôt. Il s'agit d'honorer l'humain partout où il se trouve, surtout quand il est diminué. « Il n'y a pas de vie minuscule »<sup>20</sup>.

Mais je voudrais qu'on retienne surtout un point, en conclusion, au risque de me répéter : ce dernier acte de la vie humaine qu'est la mort est, pour toute vie humaine, essentiel ; il appartient à l'ensemble de celle-ci. Ce terme final peut déterminer tout ce qui a précédé, en bien ou en mal. « Tout est bien qui finit bien » déclare le proverbe, qu'on peut illustrer par les dernières notes d'une mélodie qui lui confèrent sa présence totale, ou par le dénouement d'un drame mettant en pleine lumière la personnalité de l'héroïne ou du héros. Ainsi importe-t-il de pouvoir vivre pleinement, en notre for intérieur, le dernier instant de nos vies, de sorte qu'on ne devrait jamais empêcher qui que ce soit de le vivre aussi librement que possible, et qu'on doit au contraire favoriser du mieux que l'on peut l'exercice de cette liberté. Les tentatives diverses, toujours plus pressantes, d'occulter ce dernier instant, de l'annihiler à toutes fins pratiques, doivent donc être mises en question au titre d'atteintes gravissimes à la liberté la plus fondamentale, celle de choisir sa propre destinée. Liberté suprême du cœur humain qui permet de mieux comprendre la reconnaissance universelle de la dignité inaliénable de tout être humain sans exception dont a si éloquemment pris acte la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948.

Thomas De Koninck

Professeur émérite, Faculté de philosophie, Université Laval

<sup>19</sup> Pierre Vadeboncœur, *L'humanité improvisée*, Québec, Bellarmin, 2000, p. 177 et 181-182.

<sup>20</sup> Charles Gardou, *La société inclusive, parlons-en! Il n'y a pas de vie minuscule*, Paris, Érès, 2012.